VILLE DE PESSAC

Budget participatif

Imaginez et proposez des idées pour Pessac; nous les réaliserons ensemble !

5e édition du budget participatif en 2025

La 5e édition du budget participatif débutera le 20 janvier 2025.
Le budget participatif est un processus qui donne la possibilité aux citoyens de discuter et de décider de l'affectation d'une partie du budget de la collectivité. Le dispositif favorise la participation citoyenne et la cohésion sociale en donnant la possibilité aux habitants d'agir pour la Ville ou leur quartier.

Pour vous informer, ou déposer votre projet rendez-vous sur jeparticipe.pessac.fr

Qui peut déposer un projet ?

Toute personne de plus de 9 ans, habitant, travaillant ou étudiant à Pessac peut soumettre une idée.
Les porteurs de projet peuvent candidater individuellement ou collectivement.

Quels sont les critères pour que le projet soit validé ?

Plusieurs critères sont requis pour que le projet puisse être déposé.
Cette année le budget participatif a une particularité : il n'y a pas de thématique imposée, libre à vous de proposer le projet qui vous plaît !

Les critères :

- Servir l'intérêt général et être à visée collective, c'est-à-dire de nature à bénéficier à tous les Pessacais et Pessacaises.
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraires à l'ordre public, aux principes de laïcité et d'égalité.
- Être localisé sur le territoire communal ou potentiellement contribuer à son rayonnement.
- Concerner des dépenses d'investissement (achat de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure…) et être compris entre 10 000€ et 70 000€.
- Être techniquement, juridiquement et financièrement réalisable.
- Être compatible avec les projets d'aménagement en cours et les différentes politiques publiques menées sur le territoire, ne pas être déjà en cours (programmé ou en cours de réalisation).

- Relever des compétences de la ville : éducation, loisirs, jeunesse, culture, sport, crèche, vie associative, économie, solidarité, handicap et enfin santé.

Votre projet sera étudié par un jury citoyen et par les services de la Ville avant d'être soumis au vote citoyen.

4 étapes

- Du 20 janvier au 31 mars : déposez vos idées sur la plateforme numérique
- Du 1er avril au 30 juin : étude des projets par le comité de recevabilité.
- Du 1er au 15 juillet : publication des projets retenus.
- Du 25 août au 06 octobre : votez pour vos projets préférés.

Besoin d'aide ?

Si vous avez besoin d'échanger sur votre projet avant de le déposer, venez rencontrer l'équipe du budget participatif. Des permanences seront effectuées sur les marchés et lors d'ateliers.

Les marchés

- Mardi 28 janvier de 9h30 à 11h30 : marché bio Place de la Vème République.
- Jeudi 6 février de 9h30 à 11h30 : marché Cap de Bos.
- Samedi 8 février de 9h30 à 11h30 : marché place de la Vème République.
- Dimanche 9 février de 9h30 à 11h30 : marché Bourrec.

Les ateliers

Des ateliers “J'agis pour mon quartier” seront dédiés à l'aide au dépôt des idées :

- Mercredi 12 février de 18h à 20h : espace Romy Schneider – Centre Jean Eustache.
- Jeudi 13 février de 18h à 20h : salle Brivazac CANDAU.
- Mercredi 19 février de 18h à 20h : château Cazalet.
- Jeudi 20 février de 18h à 20h : salle Cap de Bos.

Devenez ambassadeur ou ambassadrice du budget participatif !

La ville de Pessac lance sa 5éme édition du budget participatif et permet ainsi de renforcer la participation citoyenne des Pessacaises et Pessacais.
Elle donne le pouvoir aux habitants de décider de l'utilisation d'une partie de son budget pour réaliser

les projets qui leur tiennent à cœur.
Pour ne pas agir seule, la ville vous propose de devenir un ambassadeur du dispositif et de participer pleinement en fonction de vos disponibilités à la promotion du dispositif sur le territoire.

- Vous souhaitez œuvrer au service d'un projet citoyen.
- Vous aimez le contact avec le public.
- Vous appréciez la dynamique d'équipe et les démarches participatives.
- Vous êtes disponibles.
- Vous êtes intéressés par devenir mobilisateur et mobilisatrice du budget participatif



Alors inscrivez-vous via le formulaire disponible sur jeparticipe.pessac.fr

CONTACT

Budget participatif

Contactez l'équipe du Budget participatif

Site Internet
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou

passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS